

**VENDREDI 14 FEVRIER 2025**

## **Un an après leur arrivée à la résidence autonomie Les Vignes de Sciecq, les jeunes Mineurs non accompagnés construisent leur avenir en Deux-Sèvres**

Rencontré en cuisine au restaurant La Dolce Vita à Niort où il est apprenti, Adama a pris ses quartiers il y a un an à la résidence autonomie Les Vignes basée à Sciecq. Comme les 14 autres jeunes Mineurs non accompagnés de la résidence, le jeune homme a trouvé sa place ici, en Deux-Sèvres. Il prépare un CAP cuisine, alternant les périodes de cours à la CMA Niort Formation et la mise en pratique au sein de l'établissement de Joëlle et Frédéric Calvo.

« Un an après son lancement, nous pouvons dire que ce mode d'accueil des jeunes est une réussite ! Ce cadre de vie sécurisant, structuré et bienveillant aide les mineurs non accompagnés à se reconstruire, à acquérir des compétences et à s'insérer au sein de la société. Ce mode d'accueil où règne la sérénité permet une vie conviviale tout en respectant l'intimité de chacun. Les jeunes sont également accompagnés au quotidien par les agents du Département pour leurs achats alimentaires, leur scolarité, activités, démarches de santé et administratives », a déclaré Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, lors d'un point presse réunissant Béatrice Largeau, vice-présidente du Conseil départemental en charge des solidarités, de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance ; René Bauruel, conseiller départemental et président de l'Acasad de Coulonges-sur-l'Autize ; Sébastien Kugler, président de la chambre des métiers Nouvelle-Aquitaine Deux-Sèvres ; Joëlle et Frédéric Calvo, gérants de la Dolce Vita ; Justine Jourdain, directrice de l'ACSAD Deux-Sèvres et Olivier Orain, responsable de la Mission accompagnement des jeunes au Département.

Et de poursuivre : « Les jeunes apprennent auprès des plus anciens, lesquels ont la joie de partager du temps avec eux. Travailler en intergénérationnel est sans doute la meilleure manière de les acculturer, leur apprendre ce qu'est la France, les intégrer. Aujourd'hui voir cette jeunesse s'intégrer en Deux-Sèvres, dans nos collèges, nos entreprises, nos communes, trouver pas à pas sa place au sein de la société, c'est une grande satisfaction pour le Département mais aussi pour l'ensemble des partenaires ici présents qui participent à faciliter le parcours de ces jeunes. Nous pouvons être fiers de cette innovation sociale qui mobilise de nombreux acteurs, chacun dans leurs compétences, sans création d'instance et dépense d'argent public supplémentaires ! Merci à l'énergie et à la volonté des maires, chefs d'entreprises, formateurs, personnels de l'ACSAD et agents du Département mises au service de cette réussite ! »

## **Un mode d'accueil dupliqué et inspirant pour les autres Départements**

Le Département, en partenariat avec l'ACSAD (Association de coordination du soin et de l'aide à domicile), a ouvert la première résidence intergénérationnelle en France réunissant des personnes âgées et des jeunes confiés au Département. Quinze jeunes confiés au Département ont intégré la résidence fin janvier 2024, ces 15 jeunes sont issus de nationalités différentes (Asie centrale, Afrique subsaharienne, Afrique du nord). Ils sont suivis par la Mission Accompagnement des jeunes du Département et sont scolarisés, en apprentissage ou en stages.

En septembre dernier, la collectivité départementale a dupliqué ce dispositif d'accueil. Huit Mineurs non accompagnés (MNA) âgés de 15 à 17 ans sont venus s'installer à la MARPA de Couture-d'Argenson gérée par l'association Melioris. Ils ont rejoint les 16 personnes âgées qui y résident et sont scolarisés au collège et au lycée de Chef-Boutonne. Ce dispositif pourrait d'ailleurs s'exporter au-delà des frontières deux-sévriennes, d'autres Départements s'y intéressent de près et multiplie les échanges avec les Deux-Sèvres.

A noter également l'ouverture de 32 places supplémentaires (à Niort aux Brizeaux et à Melle dans les locaux de l'ancienne gendarmerie) permettant de répondre aux prérogatives de la loi Taquet (\*). A ce jour, en Deux-Sèvres, plus aucun Mineur non accompagné n'est hébergé à l'hôtel. :

*(\*) Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants sur la question de l'alternative à l'hôtel comme mode d'hébergement des jeunes confiés au Département à la suite de leur reconnaissance de Mineur non accompagné.*

CONTACT PRESSE

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51

 [www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)

